



Fissure sur facade qui doit payer

Par **12mora**, le **18/11/2014** à **11:03**

Bonjour

une fissure sur une façade d'un immeuble est apparue suite à un glissement de terrain, la copropriété a effectuée et payée les travaux de consolidation car les assurances ne prenaient rien en compte . Un copropriétaire se trouve avec une fissure dans son appartement et quelques dégâts sur carrelage et peinture, il demande à la copropriété de remettre en état son appartement est ce normal et qui doit en réalité payer ces travaux le propriétaire ou la copropriété
Merci d'avance

Par **aguesseau**, le **18/11/2014** à **14:01**

bjr,
comme vous l'expliquez c'est à la copropriété de prendre en charge les réparations.
le mieux c'est que le copropriétaire fasse une déclaration à son assurance et en principe l'assurance cherche à se faire rembourser par la copropriété.
mais bien entendu si les dégâts constatés dans l'appartement ont pour origine la fissure dans la façade de l'immeuble.
cdt

Par **moisse**, le **18/11/2014** à **17:47**

Bonsoir,

Je confirme la réponse de @Aguesseau, sauf pour les embellissements (peinture, papiers peints) qui resteront à charge du copropriétaire.